



## COMMUNE DE MONESTIES 81640

**ACTE n° 2024D18 1**  
**DELIBERATION portant sur le programme d'investissement 2024 en autofinancement**

Le quinze avril deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis MARTY, Maire.

**Présents :** MARTY Denis, SELAM Fatima, BENAZECH Roland, GOULESQUE Didier, RISSE Sylvie, PIETROPOLI Jean-Philippe, LEQUEUX Jean-Louis, FRAYSSINET Sylvie, ROUTHÉ Jean Paul, CORTESE Jean -Louis.

**Absents excusés :** Joelle DURAND, FAUGERES Karine, BLANC ANTES Danielle, VERDIER Jean-Pierre, DUCROS Alexandre.

**Pouvoirs :** Joelle DURAND donne pouvoir à Denis MARTY, FAUGERES Karine donne pouvoir à Didier GOULESQUE, BLANC ANTES Danielle donne pouvoir à Sylvie FRAYSSINET, VERDIER Jean-Pierre donne pouvoir à Roland BENAZECH.

**Secrétaire de séance :** BENAZECH Roland

**Délibération**

**Considérant les projets présentés par M. le Maire et après en avoir débattu, le Conseil Municipal**

- ⇒ Approuve à l'unanimité les projets ci-dessous, à financer en TTC en section d'investissement,
- ⇒ Approuve la décision de reporter les autres programmes, de poursuivre la recherche des financements et de modifier le budget ultérieurement en fonction de l'avancement des subventions obtenues pour les autres projets dans le cadre du label « Village d'Avenir,
- ⇒ Autorise le Maire à solliciter toute demande de financements nécessaire et à signer tout document y afférent :

**1) Etude PLU communal**

<b>Montant total inscrit TTC à financer</b>	<b>4 000 €</b>
AUTOFINANCEMENT 2024	4 000 €

**2) Etude préalable, phase esquisse aménagements extérieurs du Bourg**

<b>Montant total inscrit TTC à financer</b>	<b>5 500 €</b>
AUTOFINANCEMENT 2024	5 500 €

**3) Projet acquisition bâtiment**

<b>Montant total inscrit TTC à financer</b>	<b>10 000 €</b>
AUTOFINANCEMENT 2024	10 000 €

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.



## 4) Acquisition matériel informatique

<b>Montant total inscrit TTC à financer</b>	<b>7 000 €</b>
AUTOFINANCEMENT 2024	7 000 €

## 5) Défibrillateur (x1)

<b>Montant total inscrit TTC à financer</b>	<b>2 100 €</b>
AUTOFINANCEMENT 2024	2 100 €

Fait et délibéré en Mairie de Monestiés, les jour, mois et an ci-dessus.



Monsieur le Maire  
Denis MARTY